

<http://perdonnet.fr/Fonds-social-lyceen>



Date de mise en ligne : mardi 12 décembre 2017

---

**Copyright © Lycée Professionnel Auguste Perdonnet, BAC pro, CAP,  
Formations industrielles et tertiaires, Internat 77 Académie de créteil - Tous  
droits réservés**

---

Ce mardi a eu lieu une réunion d'attribution du fonds social lycéen.

# Présentation de l'aide

Le fonds social lycéen est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Il peut s'agir notamment des dépenses :

- ▶ de transport et des sorties scolaires,
- ▶ de soin de l'enfant (soins bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs...),
- ▶ en vêtements de travail,
- ▶ en matériels professionnels ou de sport,
- ▶ en manuels ou fournitures scolaires.

Cette aide peut être complétée par le fonds social pour les cantines.

L'aide peut prendre la forme d'une somme d'argent versée ou d'une prestation en nature.

Elle est versée à la famille ou au responsable légal de l'élève. S'il est majeur, elle peut lui être versée personnellement.

# Comment en bénéficier

Le chef d'établissement informe à la rentrée les familles de la possibilité de bénéficier de cette aide.

Il faut retirer un dossier au secrétariat de l'établissement et le retourner, avec les justificatifs réclamés.